



**DÉPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE
COMMUNE DE SISTERON**

**DMSE 2023-06-23
DÉCISION DU MAIRE**

**OBJET : AVENANT N°1 : RENOUVELLEMENT DU TAMIS ROTATIF DE
LA STATION D'ÉPURATION DE LA ZAC VAL DE DURANCE A
SISTERON**

Le Maire de la Commune de Sisteron,

VU la délibération du Conseil Municipal, n° 2020-03-06-SG du 23 Mai 2020, conférant certaines délégations au Maire, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

VU la décision DMSE 2022-11-18 du 13 janvier 2023 attribuant le renouvellement du tamis rotatif de la station d'épuration de la ZAC VAL DE DURANCE à la société OTV SERVICES FRANCE pour un montant de 49 500 euros HT,

VU la durée initiale du marché de 4.5 mois à compter de la notification du marché du 24/01/2023

VU les problématiques de disponibilité de certaines matières premières, la société OTV SERVICES FRANCE se trouve dans l'impossibilité de fournir le tamis rotatif et la vis de convoyage en respectant la durée initiale du marché. Les délais initialement proposés par la société OTV SERVICES FRANCE s'en trouvent prolongés. Ces retards n'étant pas liés à une défaillance d'OTV SERVICES FRANCE, il y a lieu de prolonger le délai d'exécution du marché de 3 mois.

CONSIDÉRANT que ces retards ne sont pas liés à une défaillance d'OTV SERVICES France, il y a lieu de prolonger la durée d'exécution de ce marché de 3 mois supplémentaires ce qui porte la durée du marché à 7.5 mois à compter du 24/01/2023 (date de la notification).

Cette prolongation n'entraîne pas de modification du montant du marché.

DÉCIDE

ARTICLE 1 : de prolonger la durée d'exécution de ce marché de 3 mois supplémentaires ce qui porte la durée du marché à 7.5 mois à compter du 24/01/2023 (date de la notification).

ARTICLE 2 : d'autoriser Mr Le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette prolongation

ARTICLE 3 : Ampliation en sera adressée à Madame la Trésorière de Sisteron, Monsieur le Préfet des Alpes de Haute Provence et à la société OTV SERVICES FRANCE.

Fait à Sisteron, le 07/06/2023

**Pour copie conforme
Le Maire,
Daniel SPAGNOU**

Mis en ligne le 28/06/2023 à 16h31

REÇU EN PREFECTURE
le 07/06/2023

Application agréée E-legalite.com

99_RU-004-2104 02 095-2023 06 07-2023_06_23M